



## ACADEMIE DE LILLE Flash infos SEPTEMBRE 2013

### Sommaire :

#### LES MEMBRES DU BUREAU

##### *Secrétaire Académique:*

GRESSIER Valérie  
LP Du Detroit 62100 Calais  
[Valerieg20@hotmail.fr](mailto:Valerieg20@hotmail.fr) OU  
[lillesnics@gmail.com](mailto:lillesnics@gmail.com)  
Tel 06 75 72 21 58

##### *Secrétaire académique adjointe*

DUFOUR Annie  
LP la peupleraie Sallaumines  
Tél.: 07 86 99 96 34  
[lille.snics1@gmail.com](mailto:lille.snics1@gmail.com)

##### *Secrétaire Départementale Pas de Calais*

THILLIEZ Martine  
Collège M. Piquet MOLINGHEM  
[martine.thilliez@laposte.net](mailto:martine.thilliez@laposte.net)

##### *Secrétaire Départementale nord :*

LEFEBVRE Marie Luce  
Collège F.Villon Walincourt  
[Luce\\_lefebvre@hotmail.fr](mailto:Luce_lefebvre@hotmail.fr)

##### *Trésorière académique*

VERVAECKE Marie  
Lycée Beaupré BP 700 79  
59481 HAUBOURDIN CEDEX  
Tél.: 03/20/07/63/83  
[.x.trublin@free.fr](mailto:.x.trublin@free.fr)

Notre adresse  
SNICS/FSU  
276 bd de l'usine  
Bourse du travail  
59000 LILLE

*Nous espérons qu'après d'agréables  
vacances ensoleillées et reposantes,  
vous avez effectué une bonne rentrée  
scolaire.*



Nous souhaitons la bienvenue aux collègues qui arrivent dans notre académie, aux stagiaires reçus concours 2013.

La rentrée est derrière nous et le SNICS est mobilisé pour les dossiers de la profession : les missions, le régime indemnitaire pour nos collègues en internat, etc.....

En attendant de vous rencontrer lors de nos réunions syndicales ouvertes à TOUS et TOUTES.

Excellente année scolaire !!!

La secrétaire Académique

## LETTRE DE RENTREE DE Béatrice GAULTIER, SECRETAIRE GENERALE DU SNICS/FSU :

Cher(e) collègue,

Tout d'abord, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée !

Nous avons achevé l'année scolaire sur les deux dossiers qui font l'actualité du mois de septembre.

Rappelons-nous, l'an passé ! A la même époque, à l'issue de la concertation sur la loi de refondation, le SNICS formulait des craintes sur le transfert de notre profession hors de l'Education nationale. Vincent Peillon rechignait alors à répondre à nos questions sur le pilotage et la gouvernance.

Et c'est bien grâce à la mobilisation massive des infirmières en novembre 2012 à l'appel du SNICS, que nous avons obtenu les engagements écrits du Ministre concernant le pilotage et la gouvernance de la santé afin qu'ils restent de sa seule responsabilité, confirmant en toute logique, le maintien d'un corps infirmier spécifique à l'Education nationale. A l'époque beaucoup ne croyait pas aux risques de transfert des personnels vers une autre fonction publique. L'UNSA, le premier, ne voyait aucun risque à l'approche du projet de loi de refondation alors que le rapport Pinville s'appuyait déjà sur l'hypothèse d'une redéfinition de nos missions pour envisager la création d'un corps interministériel. Fort heureusement, la mobilisation des infirmières a stoppé ce projet. L'histoire des combats du SNICS nous a enseigné que c'est bien notre implantation dans les établissements au cœur des équipes éducatives et la nature de nos missions, liée à la réussite scolaire, qui ont toujours écarté tout risque de transfert. A contrario, les missions de santé publique, au cœur d'une équipe médico-sociale organisée en service, permettent de répondre davantage à la demande de collectivités territoriales, selon les besoins auxquels elles espèrent apporter des réponses.

Or, il se trouve qu'à l'approche des discussions sur les missions des infirmières, nous avons découvert un amendement au projet de loi de décentralisation introduit en catimini cet été, par un député :

*« Art. L. 1111-8-1. – Sauf lorsque sont en cause des intérêts nationaux et dans les domaines prévus par la loi, l'État peut déléguer par convention à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en fait la demande l'exercice de certaines de ses compétences.*

*« Les compétences déléguées en application du présent article sont exercées au nom et pour le compte de l'État.*

*« **L'organisation et le soutien** aux politiques culturelles, le développement de l'audiovisuel, la gestion de la politique de l'eau, l'orientation professionnelle **et la santé scolaire peuvent faire l'objet de délégations de compétence.** »*

Comme un serpent de mer, le débat sur l'orientation de la santé resurgit à nouveau. Il inaugure singulièrement le débat sur le type de missions qui seront celles de la profession et les conséquences statutaires qui en découlent. Voté en première lecture du projet de loi au mois de juillet à l'assemblée nationale, cet amendement, nous allons le combattre, comme nous savons le faire ! Car il n'est pas question de trahir la profession ! Dès cette semaine, le SNICS rencontre Marc-Pierre Mancel, afin de rappeler notamment les engagements écrits du ministre à l'égard des infirmières de l'Education nationale. Alors oui ! Cette rentrée invite à rester tous et toutes mobilisés pour gagner définitivement ce combat !

Vous pouvez compter sur le SNICS pour organiser très vite la mobilisation, selon les réponses du cabinet de Vincent Peillon. Nous continuerons à défendre avec toute la force de nos mandats et de la consultation de la profession, la reconnaissance du soin infirmier au bénéfice de la réussite scolaire des élèves au sein de l'équipe éducative et pédagogique.

Autre dossier d'actualité, celui d'une nouvelle réforme des retraites que le gouvernement veut mettre en œuvre rapidement, au risque de préparer de nouvelles régressions. Les réformes précédentes, combattues par ce même gouvernement, ont pourtant déjà dégradé la situation des personnels et notamment les professions majoritairement exercées par des femmes : l'allongement de l'âge légal pour percevoir une pension à taux plein, doublé du système de la décôte pénalise deux fois ceux et celles qui n'ont pas le nombre de trimestre suffisant, ce qui est le cas de la majorité des femmes qui ont interrompu partiellement leur activité pour élever leurs enfants.

Dans le même temps, les jeunes générations voient s'éloigner, toujours plus, l'espoir d'un revenu digne pour leur retraite. Or les solutions passent par d'autres choix de financement et de répartition des richesses. C'est un enjeu de société et les choix retenus pour pérenniser le régime de retraite, doivent permettre de renouer avec la confiance en l'avenir pour le plus grand nombre et non servir à enrichir des assureurs privés en renonçant insidieusement au système par répartition !

Ce sont ces solutions que déjà 4 organisations syndicales (CGT- FO- FSU et Solidaires) ont défendu le 10 septembre, journée de grève et de mobilisation unitaire. Cette journée est une première étape décisive pour imposer la remise à plat des réformes précédentes, la correction des injustices déjà à l'œuvre, et des choix véritablement courageux par de nouveaux financements (relance de l'emploi, augmentation des salaires, taxation des revenus financiers et de la fraude fiscale).

Pour mener à bien les chantiers qui nous attendent, le SNICS appelle chacun de vous à se (re) syndiquer afin de donner toujours plus de poids à l'action collective pour la défense de la profession infirmière à l'Education nationale au service de la réussite scolaire de tous les élèves et les étudiants.



- Participer à une réunion syndicale, c'est avoir la possibilité d'obtenir des informations sur sa carrière, la profession, de rencontrer des collègues, d'échanger et aussi de s'investir dans l'action syndicale.

Le SNICS organise plusieurs réunions au cours de l'année dans les deux départements.

Vous pouvez vous rendre à celle qui vous convient le mieux.

**Ces réunions sont ouvertes à tous : stagiaires, titulaires, contractuelles, syndiqué(e)s ou non.**

La convocation ci-après est à joindre avec votre demande d'autorisation d'absence à déposer auprès de votre chef d'établissement 8 jours avant la date prévue. **Elles relèvent du droit syndical accordé à chaque personnel pendant ses heures de travail (décret du 28 05 82).**

- Je suis infirmière à l'Education Nationale. Pourquoi me syndiquer ????

De nombreux collègues se retrouvent professionnellement isolés et souvent déstabilisés. Le SNICS peut les aider. La section académique du SNICS diffuse toutes les informations nécessaires sur les droits et les obligations, organise des rencontres pour favoriser les échanges professionnels, informe sur les missions des autres membres de l'équipe pluri professionnelle. Vos élu(e)s SNICS prennent les dispositions nécessaires à la défense des difficultés que vous pouvez rencontrer, vous représentent et veillent à la préservation de vos droits dans toutes les instances administratives académiques qui traitent de votre carrière et de son évolution, la gestion des infirmières étant académique.

La place de leader incontesté du SNICS, l'autorise à traiter directement avec les rectorats et le Ministère, à faire des propositions et à les soutenir si nécessaire. Les actions entreprises permettent au SNICS/FSU d'occuper une place de plus en plus valorisée dans le système éducatif mais aussi dans la société.

C'est en contribuant à la vie du syndicat et par vos cotisations que vous rendez possible tout le travail réalisé pour gagner. Ce travail a un coût et malgré tous les efforts consentis par notre syndicat pour donner la priorité à la communication et à l'action, pour porter et défendre la parole infirmière, nous sommes tributaires de nos moyens financiers. Seules les cotisations des syndiqué(e)s abondent la trésorerie du syndicat : c'est pourquoi se syndiquer est un engagement commun qui va au-delà de la cotisation versée puisque c'est en fonction de nos échanges, de vos suggestions et de votre détermination à faire aboutir nos dossiers que nous pouvons avancer.

Mais le SNICS n'est pas une « entité impersonnelle » à laquelle on a recours seulement en cas de besoin. C'est une organisation collective composée d'infirmières et d'infirmiers qui s'engagent tous les jours pour faire entendre les préoccupations individuelles et collectives de la profession.

Le SNICS se nourrit de l'intervention collective des infirmières : dans les manifestations, les colloques, les réunions mais d'abord de l'action individuelle de se syndiquer, action sans laquelle le syndicat ne pourrait exister. Mais rappelons-nous quand même que grâce à l'action syndicale, les échelons gravis plus rapidement, le passage accéléré au second grade, la prise en compte depuis 2003 de l'ancienneté de toute l'activité infirmière antérieure pour les nouveaux entrants et récemment la catégorie A..., ça fait de l'argent en plus tous les mois sur le bulletin de salaire !

**Aujourd'hui, plus que jamais, chaque infirmière a besoin de l'action collective pour défendre son avenir professionnel.**

Nous comptons sur vous, syndiquez-vous !! Vous pouvez payer en 4 à 6 fois et 66% de la cotisation syndicale est déduite de l'impôt.



Mme GRESSIER Valérie  
Secrétaire Académique  
0675722158



LILLE, le 19 septembre 2013

Cher(e) collègue

Dans le cadre du regroupement de l'heure mensuelle d'information syndicale, vous êtes cordialement invité(e) à participer selon vos disponibilités, à l'une des réunions suivantes :

- ▶ le MARDI 8 OCTOBRE de 9 h à 12 h  
A au collège Guillemot à DUNKERQUE
- ▶ le MARDI 8 OCTOBRE de 14 h à 17 h  
Au Lycée PASTEUR à LILLE
- ▶ le VENDREDI 11 OCTOBRE de 9 h à 12 h  
Au Local FSU centre Jean Monnet II entrée B 6 place de l'Europe à BETHUNE
- ▶ le MARDI 15 OCTOBRE de 14 h à 17 h  
A BOULOGNE SUR MER

**Ordre du jour :**

- Compte rendu de la CAPA avancement du 10 juillet 2013
- Bilan des Mutations 2013
- Actualités : les missions, la profession
- Questions diverses

Nous comptons sur votre présence...  
Bien cordialement

V. GRESSIER

*Cette convocation ouvre droit à une autorisation d'absence augmentée des délais de route conformément à l'article 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.  
Chaque infirmier(e) syndiqué(e) ou non a le droit d'assister pendant ses heures de services à la réunion syndicale de son choix, sans toutefois prendre plus de trois heures par trimestre.  
Déposer au moins 8 jours avant la date de la réunion, une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement ou de votre président d'université.*

**S.N.I.C.S./F.S.U. bourse du travail 276 bd de l'usine 59000 LILLE  
Valérie GRESSIER lycée du détroit 62100 calais 06 75 72 21 58  
S.N.I.C.S, 46 avenue d'Ivry 75013 PARIS tel : 01.42.22.44.52 Fax 01.40.63.29.78**

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE  
S.N.I.C.S./FSU**

**Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2013/2014**

Académie LILLE	Département :
----------------	---------------

Mme . M. (*) Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	Date de naissance :

Adresse personnelle :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail perso :		

Adresse administrative :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail administrative :		
Numéro d'identification de l'établissement ou du service :		Externat Internat (*)

Grade :	Echelon :	Date de la dernière promotion :	Date du D.E. :
Date entrée Fonction Publique :		Date entrée Education nationale :	

Situation : titulaire - stagiaire - contractuel(le) - vacataire (*)	
quotité de temps partiel :	disponibilité - CPA - retraite (*)

Je règle ma cotisation de : ..... par chèque à l'ordre du S.N.I.C.S. ou par paiement fractionné (\*). Le paiement fractionné (PF) se fera en 4 ou 6 fois à 1 mois d'intervalle. Dans ce cas, remplir le formulaire de prélèvement ci-joint (date limite d'envoi du PF: en 6 fois **1<sup>er</sup> février 2014**, PF en 4 fois **1<sup>er</sup> avril 2014**).

**A ENVOYER à : Marie VERVAECKE lycée Beaupré BP 70079 , 59481 HAUBOURDIN cedex**

**BAREME DES COTISATIONS 2013-2014**

**INFIRMIER(E) EN CATEGORIE A**

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Infirmer(e) de classe normale</b>											
<b>Indices(IM)</b>	342	355	379	399	423	454	486	501	518		
<b>Cotisations</b>	93	97	103	108	115	123	132	136	140		
<b>Infirmer(e) de classe supérieure</b>											
<b>Indices(IM)</b>	423	456	487	505	524	548	566				
<b>Cotisations</b>	115	124	132	137	142	148	153				
<b>Infirmer(e) hors classe</b>											
<b>Indices(IM)</b>	387	400	416	436	456	478	501	524	547	570	581
<b>Cotisations</b>	106	108	113	118	124	130	136	142	148	154	157

**INFIRMIER(E) EN CATEGORIE B**

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Infirmer(e) de classe normale</b>									
<b>Indices (IM)</b>	327	332	346	370	394	420	450	483	515
<b>Cotisations</b>	89	90	94	100	107	114	122	131	139
<b>Infirmer(e) de classe supérieure</b>									
<b>Indices(IM)</b>	423	448	471	494	519	535	551		
<b>Cotisations</b>	115	121	128	134	141	145	149		

*Auxiliaire, contractuel(le), Vacataire : 60€ - Retraité(e) : 52€ - disponibilité : 30€ - temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué : par exemple mi-temps : 1/2 cotisation de l'échelon / C.P.A. : 85% de la cotisation de l'échelon.*

